

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de construire et d'exploiter (DACE) une canalisation de transport dans le cadre du projet de construction d'une canalisation de transport de propane DN 100 entre l'usine chimique EMCF (EXXON MOBIL CHEMICAL FRANCE) LPP à Lillebonne et le complexe pétrochimique de Port-Jérôme-sur-Seine pour alimenter le réseau de chauffe de l'unité de vapocraqueur.

EXXON MOBIL CHEMICAL FRANCE

Il est procédé **du jeudi 18 avril 2024 à 9h au mardi 21 mai 2024 à 17h**, soit pour une durée de trente-quatre jours, à une enquête publique à l'effet d'obtenir une autorisation de construire et d'exploiter (DACE) une canalisation de transport dans le cadre du projet de construction d'une canalisation de transport de propane DN 100 entre l'usine chimique EMCF LPP à Lillebonne et le complexe pétrochimique de Port-Jérôme-sur-Seine pour alimenter le réseau de chauffe de l'unité de vapocraqueur.

L'enquête publique porte sur :

- l'autorisation de construire et d'exploiter la canalisation de transport de gaz (art L.555-1) ;
- l'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Cette enquête publique conjointe se déroule sur le territoire des communes de Lillebonne (siège de l'enquête) et Port-Jérôme-sur-Seine.

Le projet porte sur la construction d'une canalisation de transport de propane DN 100 d'une longueur de 2420 m entre l'usine chimique EMCF LPP à Lillebonne et le complexe pétrochimique de Port-Jérôme-sur-Seine pour alimenter le réseau de chauffe de l'unité de vapocraqueur.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à l'autorisation pour la construction et l'exploitation de la canalisation est le préfet du département de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre sont déposés aux mairies de Lillebonne et Port-Jérôme-sur-Seine pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels de son ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

-sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime :

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquetes-publiques-et-Consultations-du-public/Enquetes-publiques/CANALISATIONS/Canalisation-de-transport-de-propane-DN-100-entre-Lillebonne-et-Port-Jerome-sur-Seine>

-sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rendez-vous pour le projet de construction d'une canalisation de transport de propane DN 100 entre l'usine chimique EMCF LPP à Lillebonne et le complexe pétrochimique de Port-Jérôme-sur-Seine pour alimenter le réseau de chauffe de l'unité de vapocraqueur ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Les contributions peuvent par ailleurs être adressées à l'attention du commissaire enquêteur :

– par voie postale à l'adresse de la mairie de Lillebonne - Rue Thiers, BP 20071 - 76170 Lillebonne

– ou par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais aux mairies de Lillebonne et de Port-Jérôme-sur-Seine et sont annexées aux registres d'enquête.

Les dépositions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que les données sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport d'enquête.

Monsieur Jean-Marc VIRON, chargé d'affaires BTP retraité, est désigné en qualité commissaire enquêteur, et Madame Ghislaine CAHARD, professeuse des écoles, est désignée en qualité de suppléante au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants :

- jeudi 18 avril 2024 de 9h à 12h à Lillebonne,
- samedi 27 avril 2024 de 9h à 12h à Port-Jérôme-sur-Seine,
- jeudi 16 mai 2024 de 14h à 17h à Port-Jérôme-sur-Seine,
- mardi 21 mai 2024 de 14h à 17h à Lillebonne

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Madame SCHWARTZ - veronique.schwartz@exxonmobil.com

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de la commune concernée, à la préfecture de la Seine-Maritime (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement) et sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr).

Le présent avis sera affiché en mairie de Port-Jérôme-sur-Seine et Lillebonne.